

09 juin 2022 -16:51

Plus de 1000 signalements de discriminations liées au genre en 2021

Bruxelles, le 9 juin 2022 – En 2021, l'Institut a reçu 16% de signalements pour discrimination de genre de plus par rapport à l'année précédente. La majorité des signalements concerne des discriminations de genre sur le marché du travail. L'Institut est également de plus en plus souvent contacté pour des faits de harcèlement sexuel ou de *revenge porn*.

Les 1020 signalements reçus par l'Institut en 2021 ont été classés en trois catégories. Celle des plaintes est la plus représentée, avec une augmentation de 51% par rapport à 2020. Viennent ensuite les demandes d'information juridique, en hausse de 12%, et les notifications en baisse de 13%. « *La société est de plus en plus sensibilisée à la problématique du harcèlement sexuel, des remarques sexistes ainsi qu'au phénomène de revenge porn. Les médias et les réseaux sociaux sont plus attentifs à l'égalité de genre, eux aussi. Ces deux tendances jouent incontestablement un rôle dans l'augmentation du nombre de personnes qui signalent un cas de discrimination dont elles ont été victimes ou témoins* » constate Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Discriminations sur base du genre au travail : des chiffres stables mais qui restent élevés

En 2021, le domaine « travail » a à nouveau enregistré le plus grand nombre de signalements : 34% de l'ensemble des signalements concernaient le domaine de l'emploi. Ils portaient principalement sur les conditions de travail et de rémunération (38%), l'accès au travail (30%) et la fin de la relation de travail (18%). Près d'un signalement sur trois dans le domaine de l'emploi (30%) concernait la grossesse ou la maternité. « *Il est frappant de constater qu'au fil des années, la grossesse et la maternité restent des critères de discrimination ou de harcèlement fréquents dans le milieu du travail* » déplore Michel Pasteel. « *Et ce chiffre ne constitue que la partie émergée de l'iceberg, car peu de femmes osent faire respecter leurs droits. Devenir mère est encore trop souvent un obstacle à la carrière pour les femmes* ».

Le harcèlement sexiste dans l'espace public : toujours plus de signalements

L'« espace public » est le deuxième domaine le plus représenté avec 21% des signalements. Parmi ceux-ci, les signalements pour harcèlement sexiste en ligne continuent leur progression (+23%). Celle-ci s'explique en partie par l'adoption de la loi du 4 mai 2020 qui octroie à l'Institut des compétences en matière d'aide aux victimes de *revenge porn*. « *L'Institut reçoit un nombre élevé de signalements de revenge porn ou d'autres formes de violence sexuelle comme le voyeurisme, la menace de diffusion d'images intimes afin d'extorquer de l'argent par exemple* » constate Michel Pasteel. « *En faisant de l'Institut un point de référence unique en matière d'aide aux victimes de revenge porn, la loi a répondu à un besoin réel* ».

Le nombre de signalements pour harcèlement sexiste de rue a également fortement progressé en un an (+75%). Cette hausse s'explique entre autres par le fait que la société est de plus en plus sensibilisée à cette problématique. Mais aussi par le développement de méthodes innovantes : certaines zones de police, notamment Liège ou Bruxelles Nord, font en effet patrouiller des agent.e.s en civil afin de constater plus facilement les infractions. Ces méthodes ont permis de dresser plusieurs constats et PV, dont certains ont déjà été portés devant un tribunal.

Augmentation des signalements de harcèlement sexuel

Des faits de harcèlement sexuel sont également de plus en plus signalés à l'Institut, en particulier sur le lieu du travail : +37% par rapport à 2020 et ce malgré le recours important au télétravail dû à la pandémie.

Les signalements en hausse pour les personnes trans

En 2021, 13% de l'ensemble des signalements concernaient des discriminations envers des personnes transgenres. Il s'agit d'une augmentation de 28% par rapport à 2020. Ces signalements sont surtout liés à des problèmes rencontrés lors de la modification de l'enregistrement du sexe dans un document officiel. Ces derniers représentent 19% du thème de discriminations « trans » et ont plus que doublé par rapport à 2020. Cela s'explique en partie par le fait que de plus en plus de personnes transgenres font cette démarche. Les autres domaines sont l'« espace public » (17%) et le « travail » (16%).

Contact presse

Véronique De Baets

Tel: 0479/25 04 41

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.

Toute personne, victime de discrimination fondée sur le sexe, peut s'informer sur ses droits ou déposer plainte gratuitement et en toute confidentialité auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be>.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+ 32 2 233 44 00

<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets

Contact de presse

+32 2 233 40 34

veronique.debaets@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke

Experte en communication

+32 233 41 75

liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be